

CONSEIL MUNICIPAL Ordre du Jour Jeudi 29 septembre 2022- 18h00 Hôtel de Ville

Salle du Conseil Municipal

- 1. Désignation du secrétaire de séance (5.2).
- 2. Adoption du procès-verbal de la précédente séance (5.2).
- 3. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) (5.2).

1/COMMANDE PUBLIQUE

- 4. Adhésion au nouveau groupement de commandes publiques ouvert et permanent de la CAHM.(1.7.5)
- 5. Avenant au marché public de la restauration scolaire.(1.1.1)

2/URBANISME

6. Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme.(2.1.2)

3/DOMAINE ET PATRIMOINE

- 7. Aliénation des parcelles BC 48 et BC 45 à la Compagnie Générale d'Eaux de Source.(3.2)
- 8. Acquisition de la parcelle BR 787 en prévision de l'extension future du cimétière communal.(3.1)
- 9. Emplacement réservé n° 21 au Plan Local d'Urbanisme, acquisition foncière. (3.1)
- 10. SICTOM Pézenas-Agde, convention d'équipement en conteneurs enterrés.(3.5.4)

4/FONCTION PUBLIQUE

5/INSTITUTIONS ET VI POLITIQUE

6/ LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

7/ FINANCES

11. Frais de déplacement des élus, mandat spécial. Mr Philippe Audoui. (5.6.3)

- 12. Demande de subvention à la CAHM, plan de financement du nouveau groupe scolaire.(7.5.1)
- 13. Demande de subvention au Conseil Départemental, « 8000 arbres par an, année 2022 » .(7.5.1)
- 14. Subventions aux associations.(7.5.3)
- 15. Aide financière à la production d'un film par une entreprise locale.(7.4)
- 16. Garantie d'emprunts OGEC Puyssegur. (7.3.3)

8/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

QUESTIONS DIVERSES

Affiché le : 21 septembre 2022 Distribué le : 21 septembre 2022

Le 20 septembre 2022 Le Maire Yann Llopis

